

Pages de Profils



Le Scot Osartis - Marquion se trouve à l'intersection des zones d'influence de Douai, d'Arras et de Cambrai. Sa situation démographique et économique dépend de son équilibre avec ces trois autres pôles économiques. La population du Scot qui s'est accrue au cours des 40 dernières années se trouve globalement dans une situation sociale plus favorable qu'en moyenne régionale. L'activité industrielle concentrée sur quelques communes représente une part importante des emplois du territoire tandis que l'activité agricole est encore très présente dans le sud du Scot.

Le SCOT OSARTIS - MARQUION : un espace étroitement lié aux pôles voisins

Stéphane Humbert
Insee

Équipe technique du SMMO
Syndicat mixte Marquion - Osartis



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

☎ 03 20 62 86 29 - 📠 : 03 20 62 86 00

Origine du Syndicat mixte de Marquion - Osartis

La création du Syndicat mixte de Marquion - Osartis (SMMO) provient d'un rapprochement opéré entre les communautés de communes de Marquion et d'Osartis depuis 1996, date à laquelle le préfet du Pas-de-Calais a proposé de réaliser un diagnostic territorial sur le périmètre des deux EPCI.

En 1998, ce même périmètre a été repris lors de la révision du plan départemental d'élimination des déchets et assimilés du Pas-de-Calais. À cette occasion, le préfet du Pas-de-Calais apporta une précision quant à la constitution de cette zone d'études : la liaison entre ces deux intercommunalités résultait du rapprochement de leurs réflexions dans de multiples domaines.

En 2000, un rapport de la direction départementale de l'Équipement confirmait la cohérence qui existe entre les deux EPCI suite à la réalisation du diagnostic territorial de la frange est de l'arrondissement d'Arras (CETE Nord-Picardie, DECAH, DDE - Juin 2000).

Entre 2001 et 2003, les deux communautés de communes se sont réunies pour envisager un avenir commun. Dans la perspective de maîtriser et d'orienter leur développement, elles se sont accordées dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale porté par un syndicat mixte.

Le Syndicat mixte de Marquion - Osartis a été créé par arrêté préfectoral le 3 février 2004. Il a pour compétence :

- l'élaboration, l'approbation et la gestion (suivi et révision) du schéma de cohérence territoriale (Scot) et des schémas de secteurs, en cohérence avec la charte de développement du pays d'Artois ;
- des prestations de services : le Syndicat mixte est habilité à assurer des services dans le domaine de la planification territoriale.

Pourquoi un Scot sur le territoire d' Osartis - Marquion ?

- Parce que le Scot permet aux cinquante communes membres du Syndicat mixte de disposer d'un lieu où elles peuvent mettre en cohérence et coordonner des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, d'implantations commerciales et de déplacements.
- Parce que les communautés de communes de Marquion et d'Osartis se situent à proximité, donc sous influence, d'agglomérations d'importance régionale que sont Arras, Lens-Liévin, Douai et Cambrai.
- Parce que le territoire sera traversé à l'horizon 2012-2014 par le canal Seine-Nord Europe, ouvrage qui aura des retombées en termes d'aménagement, d'activité et donc d'emploi.
- Parce que le territoire dispose d'un capital environnemental qu'il convient de préserver.

Pour toutes ces raisons, le schéma de cohérence territoriale sera l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale dans la perspective de maîtriser et d'orienter le développement du territoire de Marquion et d'Osartis.

Situé à l'est du département du Pas-de-Calais et du pays d'Artois, le Scot de Osartis - Marquion est composé des communautés de communes de Marquion et d'Osartis. Il regroupe 50 communes et couvre 330 km². Ce territoire à dominante périurbaine se trouve sous l'influence des trois pôles urbains qui l'entourent : Douai, Arras et Cambrai. Au Nord, la communauté de communes d'Osartis s'étend en partie dans l'aire urbaine de Douai-Lens et en partie dans celle d'Arras. Au sud, la communauté de communes de Marquion est partagée entre l'influence des aires urbaines de Cambrai et d'Arras [Carte 1](#).

OSARTIS L'URBAINE, MARQUION LA RURALE

Parmi les 40 779 habitants recensés en 1999 dans le Scot, 73% vivent dans la communauté de communes d'Osartis. La population du territoire est particulièrement concentrée dans un continuum formé par Corbehem, Brebières, Vitry-en-Artois et Biache-Saint-Vaast [Carte 2](#) : près de 40% des habitants du Scot vivent dans l'une de ces communes. Les autres communes du Scot étant peu peuplées, la densité du Scot qui s'élève à 122 habitants par

km² est relativement faible pour la région Nord-Pas-de-Calais. Cette densité est encore plus faible dans la communauté de communes de Marquion qui ne compte que 81 habitants par km². Malgré un nombre d'habitants relativement faible, la communauté de communes de Marquion apparaît comme un pôle de services de proximité pour la partie sud du Scot [Encadré](#).

UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE TIRÉE PAR LE DYNAMISME D'OSARTIS JUSQU'EN 1990

Entre 1962 et 1999, la progression de la population du Scot de Osartis - Marquion a été beaucoup plus importante que la tendance régionale. Tandis que la population du Nord-Pas-de-Calais a augmenté de 8% sur la période, le nombre d'habitants s'est accru de 20% dans le Scot comme dans l'ensemble du pays d'Artois [Graphique 1](#). Cette forte progression résulte du dynamisme de la communauté de communes d'Osartis qui a connu une forte croissance jusqu'en 1990 avant une période de léger repli sur la dernière période intercensitaire. Si la population de la communauté de communes de

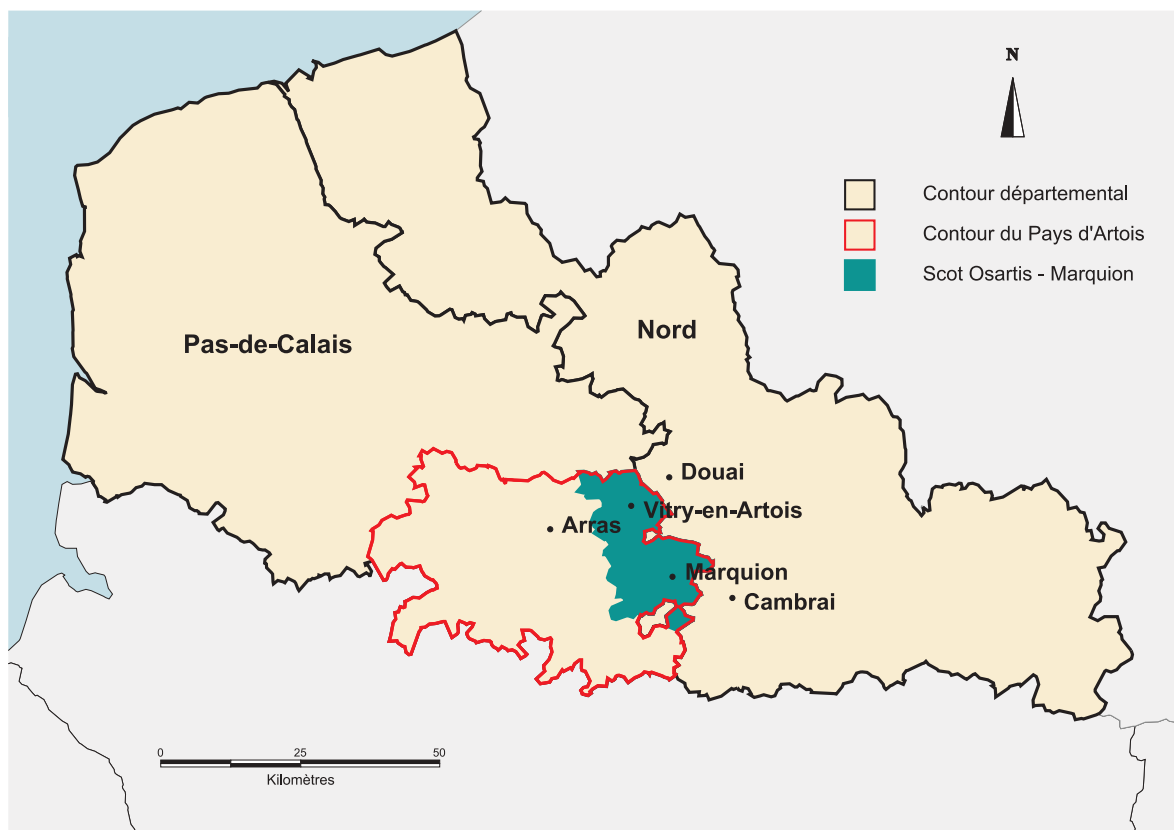
Marquion n'a progressé que de 3%, le nombre d'habitants augmente de façon lente mais régulière depuis 1975. Cette forte progression de la population est corroborée par l'augmentation du nombre de résidences principales qui prédominent sur le territoire : elles représentent ainsi 93% des logements en 1999.

La forte progression de la population du Scot est le résultat d'un solde migratoire plus favorable que dans l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais. En effet, si l'excédent des naissances sur les décès est plus faible dans le Scot, la différence entre les arrivées et les départs du territoire est positive entre 1962 et 1990 et le déficit observé après 1990 reste plus faible qu'au niveau régional.

DES DÉPARTS DE JEUNES PARTIELLEMENT COMPENSÉS PAR DES INSTALLATIONS DE FAMILLES AVEC ENFANTS

Le déficit migratoire observé entre 1990 et 1999 est la conséquence d'un départ massif de jeunes ayant entre 20 et 27 ans. Ces départs sont partiellement compensés par l'arrivée de jeunes familles. Les 30-40 ans

Carte 1 : POSITIONNEMENT DU SCOT OSARTIS - MARQUION DANS LA RÉGION



sont plus nombreux à s'installer dans le Scot qu'à le quitter et sont souvent accompagnés d'enfants de moins de 10 ans. Finalement, 8 100 personnes sont venues s'installer dans le Scot, tandis que 8 900 sont parties vivre ailleurs. Ces nombreux déménagements correspondent essentiellement à des échanges de proximité : 84% des arrivées et 72% des sorties se font

avec d'autres zones de la région. Les mouvements les plus nombreux sont réalisés entre le Scot et l'aire urbaine de Douai-Lens. Parmi ces mouvements, les personnes s'installant dans le Scot sont plus nombreuses que les personnes quittant le Scot. À l'inverse, les échanges entre Osartis - Marquion et les aires urbaines d'Arras et de Lille sont déficitaires. Si les

échanges entre le Scot et l'aire urbaine de Cambrai sont moins nombreux qu'avec les zones précédentes, ils représentent une part importante des échanges de la communauté de communes de Marquion. Du fait des nombreux départs de jeunes, les jeunes de 20 à 30 ans sont moins présents dans le Scot qu'au niveau régional, ce qui se vérifie en particulier pour les étudiants qui

ENCADRÉ

Une concentration d'équipements autour de Vitry-en-Artois, une offre de proximité dans la communauté de communes de Marquion.

En 2004, le Scot Osartis - Marquion possède la plupart des équipements de proximité et intermédiaires retenus pour étudier le niveau d'équipement du territoire. Pour les équipements de la gamme de proximité, tels que l'école primaire, la boulangerie ou la poste, le niveau d'équipements par habitant est proche de la moyenne régionale. Pour les équipements intermédiaires concurrentiels comme les supermarchés ou les magasins de vêtements ou de meubles, la densité par habitant est identique à celle du Nord-Pas-de-Calais. Seuls les équipements intermédiaires de santé sont moins présents sur le territoire : les structures de gardes d'enfants d'âge périscolaire sont par exemple deux fois moins nombreuses qu'en région. Le Scot ne possède pas tous les équipements de la gamme supérieure mais il peut bénéficier de l'ensemble des services de niveaux supérieurs dans les pôles voisins de Douai, d'Arras ou de Cambrai.

Le continuum formé par les communes de Vitry-en-Artois, Brebières, Biache-Saint-Vaast et Corbehem apparaît comme le principal pôle de service du Scot : il possède les 6 équipements supérieurs du territoire ainsi que l'ensemble des services de proximité et intermédiaires. Au sud, les communes de Marquion et d'Écourt-Saint-Quentin apparaissent comme des pôles de services de proximité : elles possèdent la plupart des équipements de proximité et quelques équipements intermédiaires.

Carte 2 : LOCALISATION ET DENSITÉ DE LA POPULATION EN 1999



quittent le Scot en raison de l'absence de formations supérieures sur le territoire. Les personnes ayant entre 40 et 55 ans sont pour leur part sur-représentées dans l'ensemble du Scot. Par ailleurs, les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses dans la communauté de communes de Marquion, plus rurale.

UNE FORTE AUGMENTATION DU TAUX D'ACTIVITÉ ENTRE 1982 ET 1999

En 1999, 17 758 actifs, ayant ou non un emploi, résident dans le Scot Osartis - Marquion. La population active du territoire a augmenté de 19% entre 1982 et 1999 soit deux fois

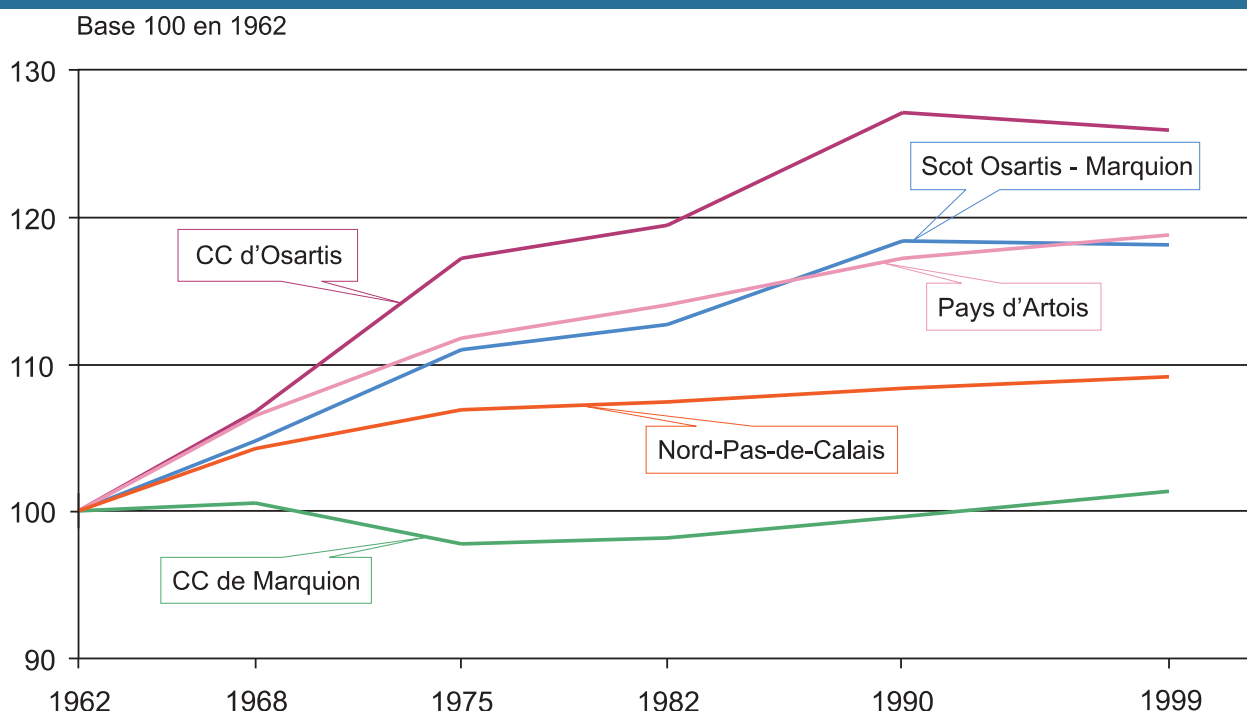
plus vite qu'en Nord-Pas-de-Calais. Cette progression plus importante résulte en partie d'une forte augmentation du taux d'activité féminin qui est passé de 42% à 56% au cours de cette période [Tableau](#). Il dépasse ainsi le taux régional alors qu'il lui était inférieur de 4 points en 1982. Ce taux reste toutefois inférieur au taux moyen du pays d'Artois.

Tableau : TAUX D'ACTIVITÉ PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGES (1)

	Scot Osartis - Marquion		Pays d'Artois		Nord-Pas-de-Calais	
	1982	1999	1982	1999	1982	1999
Hommes de 15 à 64 ans	77,0	74,7	77,7	73,8	74,2	72,0
15 à 19 ans	16,5	7,4	19,3	7,8	21,7	8,5
20 à 24 ans	74,4	56,0	74,2	55,0	72,4	52,3
25 à 29 ans	97,9	95,0	96,8	92,1	94,9	91,1
30 à 54 ans	96,4	96,7	96,1	94,9	93,2	94,6
55 à 59 ans	68,5	62,6	75,8	67,8	62,0	64,0
60 à 64 ans	33,4	7,5	38,8	11,5	27,8	10,3
Femmes de 15 à 64 ans	41,9	56,2	49,9	59,3	45,9	55,6
15 à 19 ans	14,8	3,5	14,8	4,6	19,5	5,0
20 à 24 ans	65,6	51,3	69,5	48,6	67,7	47,1
25 à 29 ans	65,9	79,0	70,7	80,1	66,0	77,2
30 à 54 ans	44,9	71,3	56,4	75,6	49,9	71,3
55 à 59 ans	29,3	40,9	37,7	47,1	31,1	42,1
60 à 64 ans	14,8	9,8	19,7	12,1	15,4	9,5
Ensemble	59,6	65,5	63,8	66,6	60,1	63,8

(1) hors militaires du contingent - Unité en %
Source : Insee - Recensements de la population

Graphique 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1962



Source : Insee - Recensements de la population

La progression de la population active s'explique également par l'augmentation de la population du Scot et l'arrivée de jeunes familles d'actifs âgés de 30 à 40 ans. Cependant, la forte progression de la population active s'est accompagnée d'une forte proportion de temps partiel ainsi que d'une hausse du chômage qui reste toutefois au-dessous du niveau régional.

UNE POPULATION ACTIVE Tournée VERS L'EXTÉRIEUR, EN PARTICULIER VERS DOUAI-LENS

En 1999, 9 500 emplois sont présents dans le Scot de Osartis - Marquion tandis qu'un peu plus de 15 000 habitants du Scot travaillent. Le taux d'emploi, rapport entre les emplois offerts et les actifs ayant un emploi, s'élève donc à seulement 64%. Les actifs du Scot sont donc nombreux à travailler à l'extérieur, principalement vers les aires urbaines voisines de Douai-Lens et d'Arras. Ainsi, 63% des

actifs occupés du Scot Osartis - Marquion travaillent en dehors des limites du territoire. Sur les 9 700 actifs travaillant en dehors du territoire, 4 300 travaillent dans l'aire urbaine de Douai-Lens et 2 500 vers Arras. Seuls 700 habitants du Scot travaillent dans l'aire urbaine de Cambrai soit un peu moins que dans l'aire urbaine de Lille pourtant relativement éloignée. Pour la communauté de communes de Marquion, Cambrai est la destination première des actifs travaillant en dehors du Scot.

PLUS DU TIERS DES EMPLOIS D'OSARTIS DANS L'INDUSTRIE

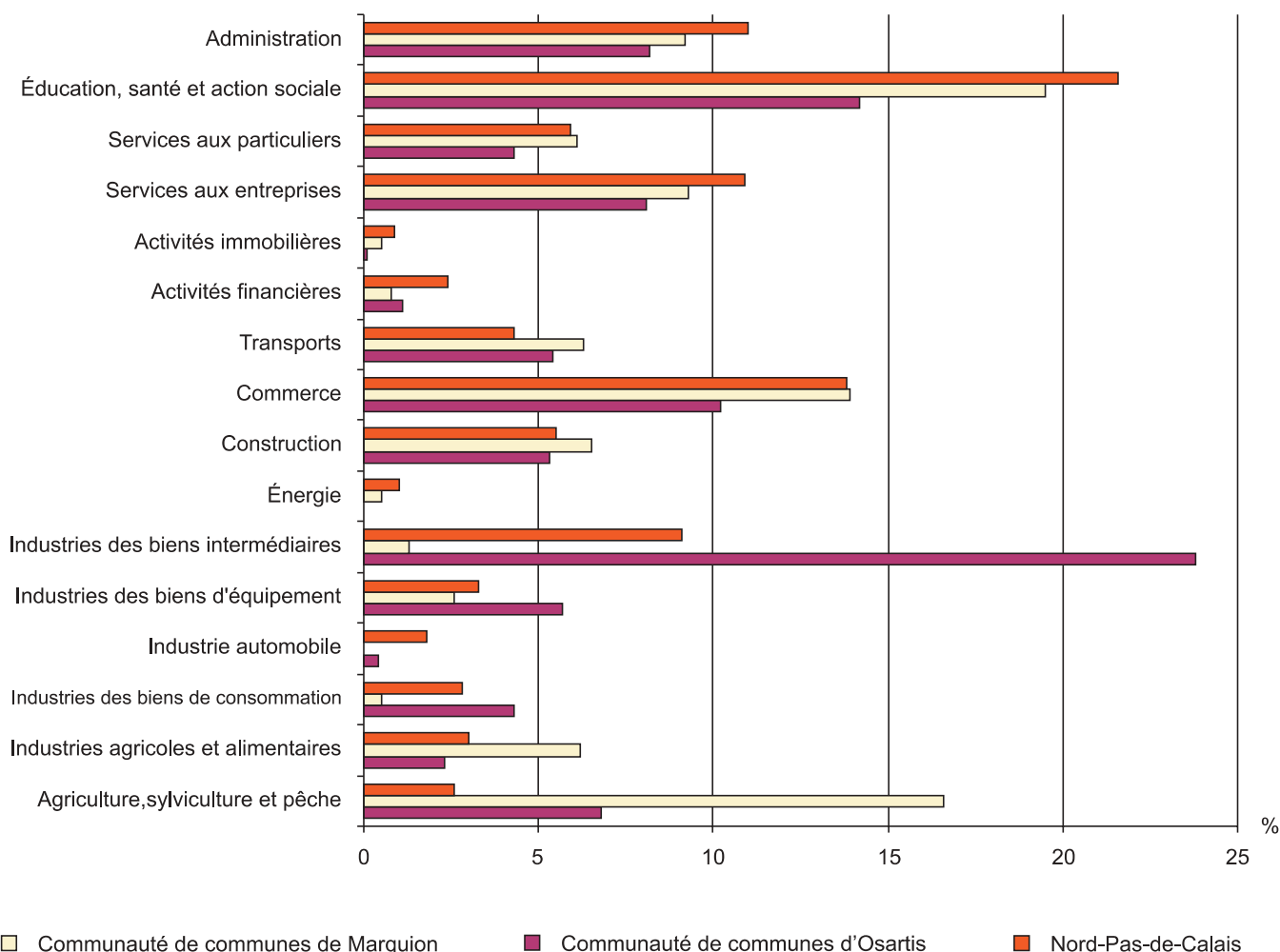
Parmi les 9 500 emplois du Scot en 1999, 7 200 se trouvent dans la communauté de communes d'Osartis. Le poids du secteur industriel est encore important dans cette zone : en 1999, il représente 36% des emplois contre 21% au niveau régional et seulement 15% dans l'ensemble du pays d'Artois. Ces emplois

industriels sont concentrés autour de Corbehem et de Brebières. Ils résultent de secteurs d'activité spécifiques : l'industrie du bois-papier représente plus d'un emploi sur dix en raison de la présence du groupe Stora Enso à Corbehem. L'industrie des équipements du foyer est également plus présente que dans le reste de la région (Graphique 2). Ces secteurs d'activité spécifiques reposent sur quelques établissements dont les centres de décision sont situés en dehors de la région. En dehors de l'industrie, la part des emplois dans le transport est plus élevée dans la communauté de communes qu'au niveau régional.

UN EMPLOI AGRICOLE SUR SIX DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARQUION

Même si l'emploi agricole a été divisé par deux entre 1975 et 1999, l'agriculture représente encore près d'un emploi sur

Graphique 2 : EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL EN 1999 PAR ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Source : Insee - Recensement de la population

six dans la communauté de communes de Marquion. L'essentiel de l'activité agricole de la zone est orienté vers les grandes cultures. Avec 58,5 hectares, la surface moyenne des exploitations est plus élevée qu'au niveau régional pour lequel les cultures sont plus diversifiées. Du fait de la part importante des autres secteurs au sein du Scot, le secteur tertiaire est moins présent dans le Scot que dans la région.

DES ÉTABLISSEMENTS STABLES

Les établissements du Scot sont également plus souvent des établissements sans salariés. Ces établissements apparaissent également plus stables qu'au niveau régional : la part des établissements existant il y a cinq ans parmi l'ensemble y est en effet plus élevée. À l'inverse, les créations sont moins importantes que dans le Nord-Pas-de-Calais et les reprises sont plus nombreuses que les créations pures au sein du Scot.

UNE SITUATION SOCIALE PLUS FAVORABLE QU'EN RÉGION

La situation sociale des habitants du Scot semble plus favorable que celle constatée au niveau régional : les populations en

difficulté, appréhendées par différents indicateurs [Graphique 3](#), y sont moins nombreuses. Ainsi, les ménages à bas revenus sont deux fois moins nombreux qu'au niveau régional. Le montant des minima sociaux versés par les Caf sont également deux fois moins élevés. De même, parmi les allocataires, ceux dont le revenu dépend à plus de 75% des prestations sociales sont moins nombreux. Les logements HLM y sont également beaucoup plus rares qu'au niveau régional. Le territoire, situé en zone périurbaine, compte plus de couples et moins de personnes seules en raison de l'absence de jeunes.

UN REVENU PLUS ÉLEVÉ DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'OSARTIS

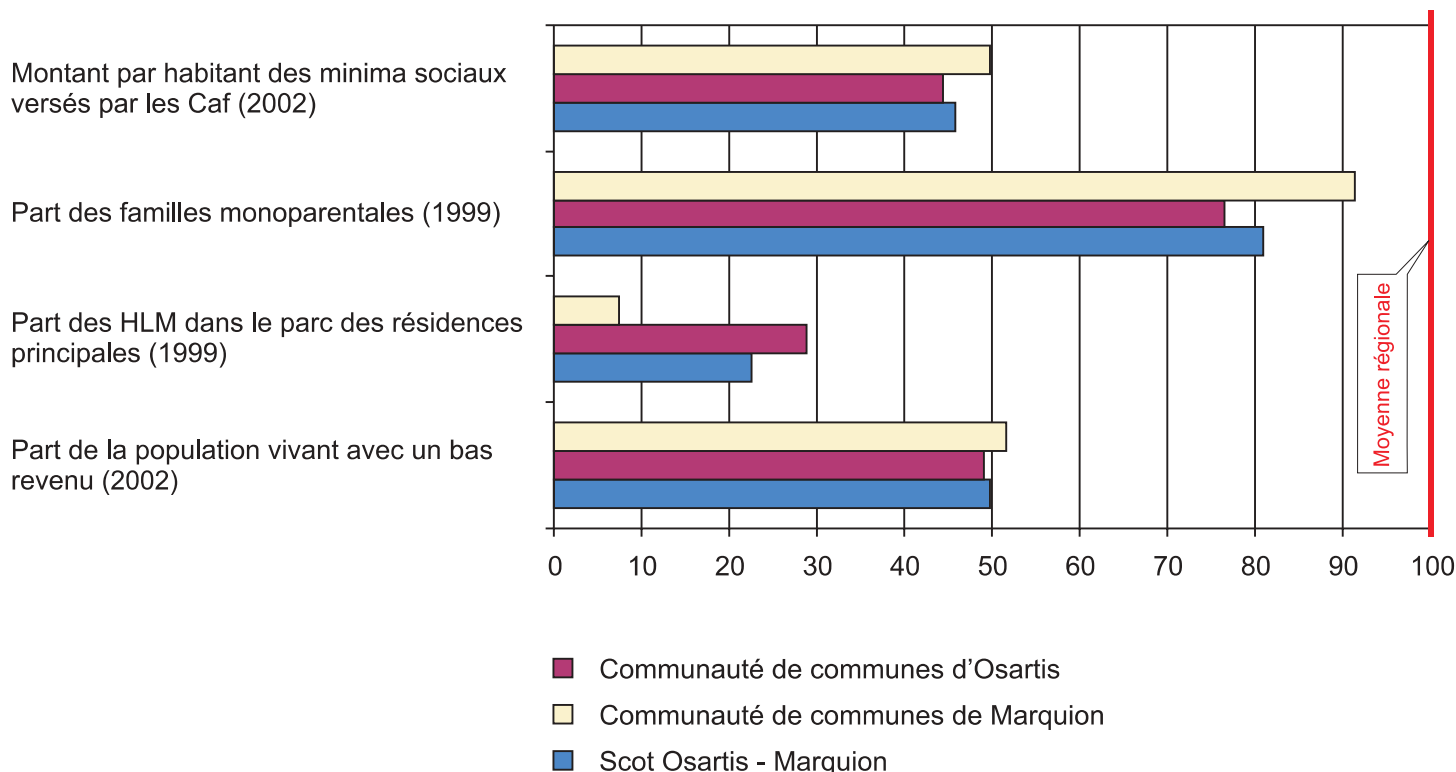
En 2002, le revenu annuel médian par unité de consommation du Scot est plus fort que le revenu médian du Nord-Pas-de-Calais. Toutefois, cette situation diffère selon la communauté de communes : le revenu est plus élevé dans la communauté de Osartis tandis qu'il est plus faible dans la partie sud du Scot. Ces écarts s'expliquent principalement par la structure des revenus : si les salaires des habitants de la communauté de communes

d'Osartis sont équivalents à ceux de la région, la part des pensions dans le revenu global y est plus faible, tandis que la part des bénéficiaires professionnels des personnes physiques y est plus importante. Pour la communauté de communes de Marquion, les salaires sont un peu plus faibles que le niveau régional et les pensions représentent une part plus importante dans les revenus.

UN MEILLEUR ACCÈS À L'EMPLOI

Les actifs du Scot Osartis - Marquion bénéficient d'un meilleur accès à l'emploi. En 1999, le taux de chômage du Scot au sens du recensement était de 13,5% soit 4,3 points sous le niveau régional. De même, les emplois stables étaient également plus présents sur le territoire que dans l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais. Cette situation semble toutefois se fragiliser : la part des chômeurs de longue durée a davantage augmenté dans le Scot que dans la région entre 1990 et 1999. Le niveau de formation semble plus homogène : parmi les actifs de moins de 40 ans du Scot, ils sont moins nombreux qu'en région à n'avoir aucun diplôme ou au contraire à avoir suivi une formation supérieure.

Graphique 3 : SPÉCIFICITÉ DES INDICATEURS DE FRAGILITÉ DES MÉNAGES



Note de lecture : la part de la population vivant avec un bas revenu dans le Scot est proche de la moitié de la moyenne régionale.

Source : Insee - Recensement de population, ELP, DGI - Revenus fiscaux, Cnaf

Définitions

Schéma de cohérence territoriale

Créé par la loi SRU, il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il oriente l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement.

Le schéma est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace, etc. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales établis au niveau communal.

L'article L121-1 du Code de l'urbanisme définit les principes communs à tous les documents d'urbanisme, qui précisent en matière d'urbanisme la notion de développement durable. Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Part de la population vivant avec un bas revenu

Elle rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenu (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à la population totale. Le seuil de bas revenu correspond à la demi-médiane du revenu par unité de consommation.

Unité de consommation

Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est évalué comme suit : le premier adulte du ménage compte pour 1 unité, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 unité, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 unité.

Pour en savoir plus

@ www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/zoom/accueil_diagnostics.htm

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Brigitte RABIN
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK

Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE

Vente : Bureau de vente - 130, avenue J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX - Tél : 03 20 62 86 66

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal octobre 2006 - © Insee 2006 - Code Sage PRO061120

Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL - Tél. : 03 20 61 98 44 - Courriel : contact@imprimerie-monsoise.com